

Société archéologique champenoise. Bulletin de la Société archéologique champenoise (1907). 1911/12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

Le même jour j'ai rencontré une autre sépulture dans laquelle j'ai recueilli les objets ci-après : un torque uni, orné de filets à ses extrémités, deux bracelets et un petit anneau, le tout en bronze. A droite de la tête, une boucle d'oreille en fer ornée de quatre perles en verre ; savoir : une bleu-foncé ; deux autres, l'une brisée, l'autre en mauvais état, elles sont carrées, blanches, ayant à chaque coin un petit œil bleu ; la 4^e est bleue, avec du blanc et est formée de quatre petites plaques collées ensemble ; et, chose très rare dans nos contrées, un anneau plat en bronze, mesurant 9 centimètres de diamètre et 9 millimètres de large, faisait le tour de l'oreille. Cet anneau est orné de trois filets concentriques. Un léger fil de bronze y était suspendu et était entouré des objets suivants : 7 perles en verre d'un bleu tendre, ornées sur les côtés de trois petits yeux blancs ; une perle bleu foncé mêlé de blanc ; une bleu foncé, une jaune, une rondelle en os et une dent canine de chien, emblème de la fidélité. Cet ornement était à l'oreille droite, du côté de la boucle d'oreille citée plus haut et devait se mettre et s'enlever à volonté.

Cette sépulture devait être celle d'une jeune fille car le squelette n'avait que 1 m. 40 et la fosse 1 m. 80.

Continuant mes recherches, j'ai mis à découvert un grand vase en terre rougeâtre, en forme de bouteille contenant les restes d'une incinération. Ce vase a 0 m. 36 de haut, 0 m. 10 au fond, et 0 m. 14 à l'ouverture et 1 m. 05 cent. de circonférence au milieu.

Il y a environ trois ans que j'ai découvert ce cimetière en compagnie de M. Courty, l'un de nos membres. Nous avons recueilli environ quarante vases renfermant des incinérations. Douze étaient intacts, les autres étaient brisés par le poids de la terre.

FOURCART.

Découverte d'une Grotte néolithique par M. Roland, instituteur à Villevenard

Je viens de découvrir une grotte néolithique. Elle m'avait été indiquée par une pousse plus forte de l'avoine et par une pierre rencontrée à la sonde à 0 m. 80 de profondeur, le sol arable n'ayant que 0 m. 10 d'épaisseur.

Cette grotte a été ouverte le 16 août 1911 en présence de MM. Guillemot, Président de la Société d'Agriculture de la Marne, Schmidt, vice-président, Merlin, conseiller général de Montmirail et de plusieurs autres personnes.

Elle est située sur le territoire de Courjeonnet, lieudit les Vignes Jaunes (la vigne chlorose dans ces terrains calcaires) à 25 m. en dos d'âne du sommet d'un mamelon dont la pente

fait face au midi et bien à découvert de tous côtés. La vue s'étend devant soi à 15 kilomètres et permet d'explorer la vallée du Petit-Morin (Marais de Saint-Gond, mont Août, hauteurs d'Allemant et de Mondement). Sur sa gauche, à l'est, une gorge indique le cours d'un ancien ruisseau qui avait sa source à 150 mètres de là (fontaine Jean Hibbard) et dont les eaux s'infiltrèrent aujourd'hui peu après leur sortie de terre.

A 150 mètres à l'ouest et légèrement en aval se trouve le petit monticule du Trou-du-Renard qui renferme une



Cliché Roland.

I. — SCULPTURES DANS LA GROTTÉ

station de plusieurs grottes découvertes et visitées autrefois par M. le Baron de Baye.

A 300 m. environ en arrière se trouvent les vignes en pente rapide du Haut-de-la-Fontaine et des Forteras, le tout est dominé par un plateau élevé dénommé les Hauts-de-Congy où les habitants de l'époque allaient travailler leurs outils : de nombreux éclats, des silex ayant subi l'action du feu, des percuteurs, des pièces travaillées, trouvées à la surface d'un sol non calcaire indiquent assez un atelier.

La grotte est seule ; ce n'est pas une nouvelle station, le terrain avoisinant a été exploré et n'a donné aucun autre résultat. L'emplacement était cependant fort convenablement choisi pour une installation, le banc de craie bien consistant.

Couloir. — Le couloir, comme ailleurs, est à ciel ouvert ; il est rempli de mastic durci contre les parois et au centre

d'un mélange moins compact de craie, de cendre noire et de terre végétale ; quelques pierres plates y avaient été jetées pêle-mêle. Il a une longueur de 4 m. 60, part de la surface sur une largeur de 0 m. 60 pour s'enfoncer à 2 m. 06 et acquérir une largeur de 1 m. 80.

La direction sud-est est moins inclinée que celle des grottes qui ont été découvertes l'an dernier.

Antégrotte. — L'ouverture était obstruée par des pierres plates de toute nature et de toute dimension (ici pas d'énormes grès) la plus volumineuse légèrement triangulaire mesurait 1 m. 05 de hauteur, 0 m. 70 de largeur moyenne et 0 m. 10 d'épaisseur. Le volume total de ces pierres de fermeture peut être évalué à 0 m. cube 750. Le poids des terres et probablement les trépidations du sol sous le pas des chevaux de culture avaient affaissé plusieurs de ces pierres, et cet affaissement avait permis à de petits mammifères de pénétrer à l'intérieur et d'y établir leur demeure.

Ils y avaient construit des nids avec des débris végétaux et amassé des noix.

D'autres pierres étaient fortement scellées aux parois du couloir.

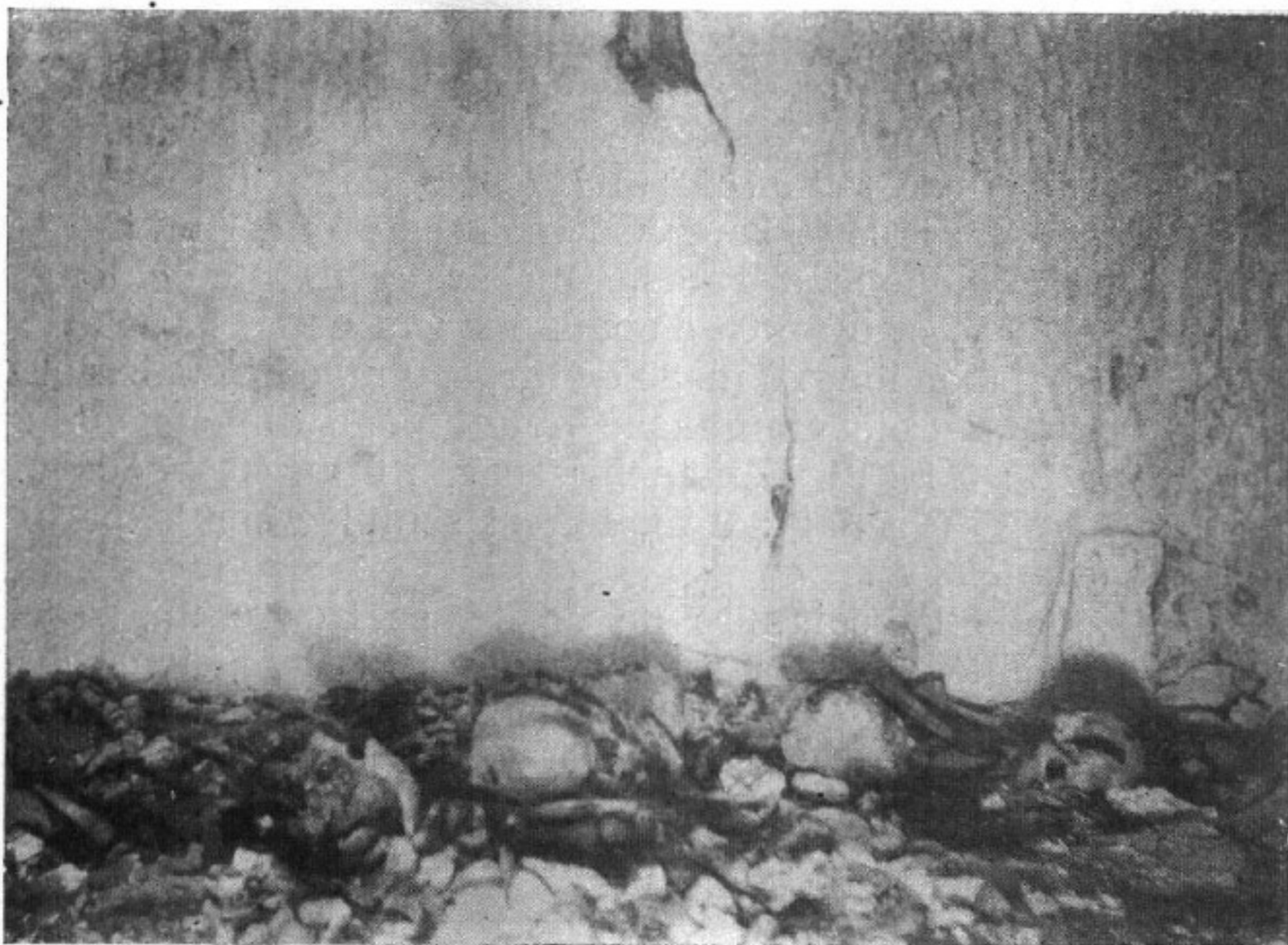
Cette ouverture rectangulaire relativement grande, mesure 1 m. 06 de haut sur 0 m. 58 de large ; son épaisseur de paroi est 0 m. 25.

L'antégrotte offre un petit vestibule qui s'étend de chaque côté de l'issue, de 0 m. 50, elle à 1 m. 15 en longueur sur 1 m. 20 de hauteur. Sa partie droite est arrondie ainsi que la voûte ; la partie gauche offre des angles bien nets, on croirait être en présence de deux styles d'architecture. Les coups de hachette sont distincts. Des traces de charbon se relèvent sur le sol.

La Grotte. — L'ouverture est assez haute, d'un accès relativement facile ; ses dimensions en donnent une idée : la base qui forme seuil a 0 m. 32 de hauteur. Les traces des coups de hachette ont disparu pour faire place à une surface lisse, ce qui indique un usage fréquent et prolongé, des visites répétées.

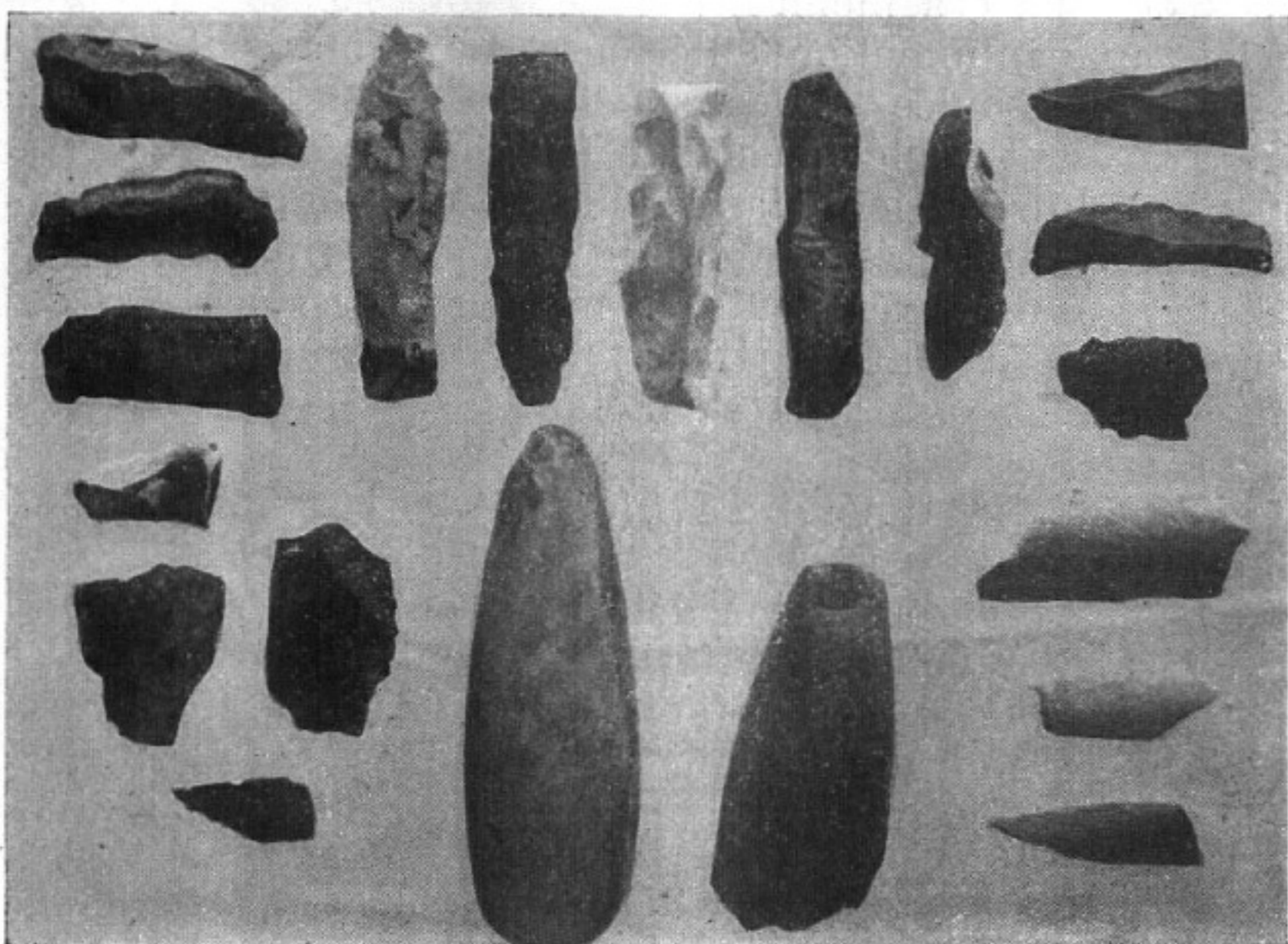
Le nombre des squelettes, la diversité des flèches et des pendentifs montrent assez qu'elle a dû servir d'hypogée pendant plusieurs générations. En avant du seuil, une petite tranchée est creusée. Est-ce pour arrêter l'écoulement des eaux en temps d'orage ou de pluies diluviennes ?

L'ouverture de la grotte n'était pas fermée. Elle est ornementée à l'intérieur d'un encadrement en relief taillé dans la craie et d'un joli effet.



Cliché Roland.

II. — LE FOND DE LA GROTTTE, OSSEMENTS



Cliché Roland.

III. — MOBILIER DE LA GROTTTE

La grotte est assez vaste. La voûte du côté gauche (1 m. 45 et 0 m. 80 d'élévation) est arrondie, par opposition à l'anté-grotte, dont la partie correspondante est à angle droit et vice-versa. La voûte du côté droit est à angle bien défini avec hauteur variable (à l'entrée 1 m. 10, au fond 1 m. 55).

La petite banquette à gauche mesure 1 m. 15 de long, 0 m. 30 de large et 0 m. 05 d'épaisseur ; la petite banquette à droite 0 m. 50 de long, 0 m. 30 de large, 0 m. 05 d'épaisseur.

Une hache ou pic emmanché ayant pour dimensions : Hache, long. : 0 m. 24 — manche, long. : 0 m. 40 — épaisseur moyenne du relief : 0 m. 16, est sculptée sur la paroi du fond (*planche I*).

A côté, dans l'encoignure de droite, se trouve un socle également taillé dans la masse calcaire (Dimensions du socle : longueur, 0 m. 19 — largeur, 0 m. 10 — hauteur, 0 m. 33, s'arrête à 0 m. 16 du sol). Est-ce la marque de l'ouvrier terminant un travail long et pénible et voulant laisser la trace de son passage ? Est-ce un symbole, un hommage aux défunts ? Nul ne le sait.

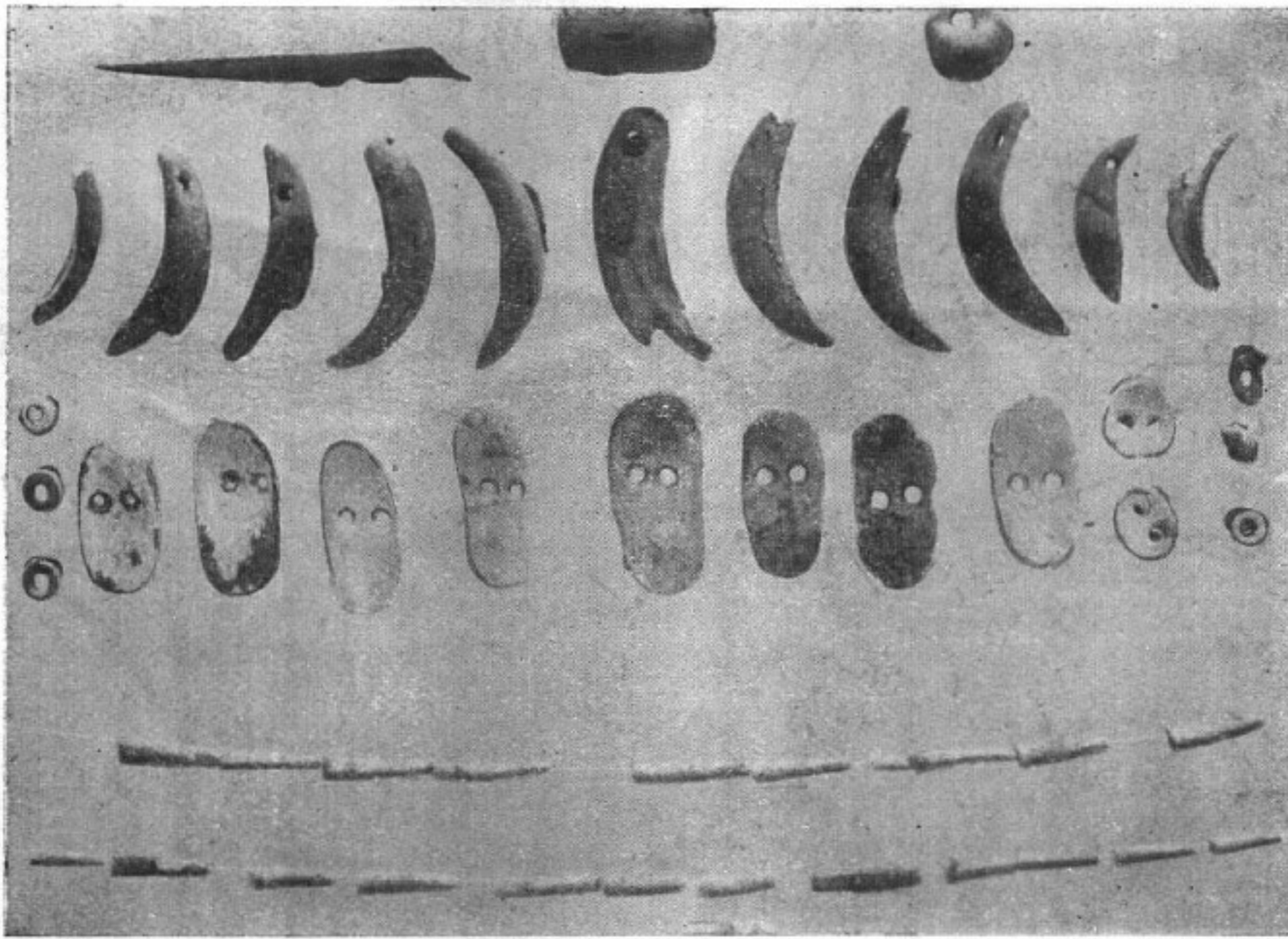
Le sol de la grotte n'est pas parfaitement uni ; il présente quelques légères aspérités.

Les squelettes étaient entassés pêle-mêle ; les corps avaient été, les uns allongés dans tous les sens, les autres accroupis contre les parois. Quelques-uns reposaient sur des pierres plates et sous ces mêmes pierres d'autres ossements indiquaient une inhumation antérieure. La voûte centrale était légèrement éboulée et les squelettes étaient écrasés. Les crânes avaient roulé dans tous les sens (*planche 2*). Tous les ossements étaient dans un état de complète vétusté. Moins bien conservés que dans les hypogées précédemment ouvertes et moins résistants, la moindre pression les réduisait en pièces. D'autre part, les mammifères avaient déplacé de petits ossements ; ils s'en étaient servi pour faire des nids.

Cette chambre funéraire renfermait 26 corps de tout âge et de tout sexe.

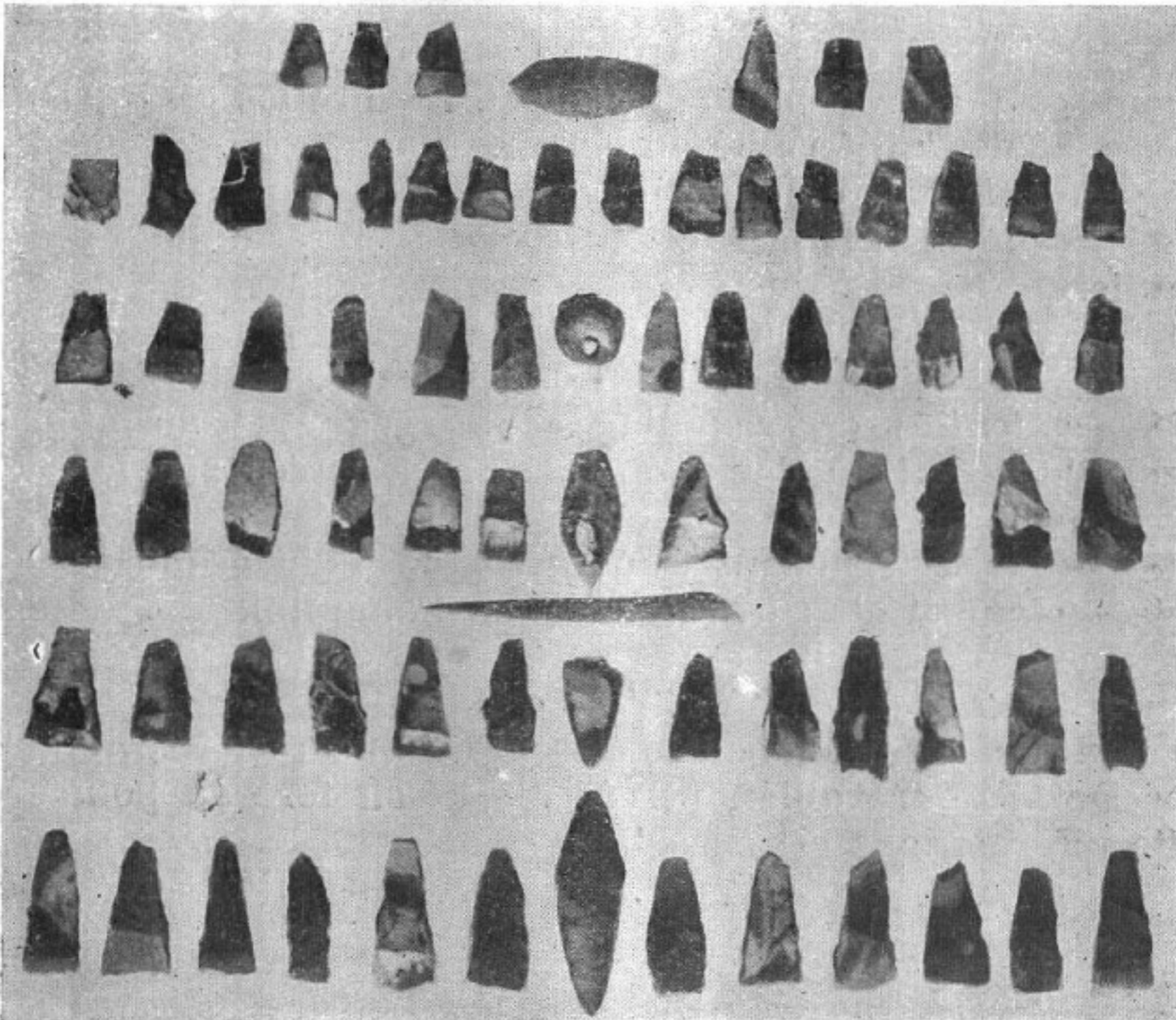
12 crânes plus ou moins détériorés ont pu être recueillis ainsi que 15 mâchoires inférieures dont plusieurs avaient appartenu à de jeunes enfants. Ceux de la partie centrale étaient réduits en miettes sous les moëllons de la voûte.

Un crâne offre une particularité indiquant que l'individu était un être anormal : les orbites sont en ligne oblique, la face devait être déformée et la mâchoire complètement de travers puisqu'une molaire se présente sous les fosses nasales.



Cliché Roland.

IV. — MOBILIER DE LA GROTTTE



Cliché Roland.

V. — MOBILIER DE LA GROTTTE

Objets recueillis, (planches 3, 4 et 5) :

1° Dans le couloir :

3 flèches à tranchant transversal.

1 flèche taillée en amande.

1 couteau à 0 m. 20 du fond, planté verticalement dans les terres de remplissage.

2° Dans la Grotte :

2 haches, l'une de 15 centimètres, très bien arrondie, intacte et presque tranchante, trouvée contre la paroi droite, vers le milieu, sous une moitié de crâne d'enfant ; l'autre de 10 cm., fortement ébréchée, usagée, rencontrée près de l'entrée ; l'effondrement de la voûte avait brisé les manches en corne de cerf dont on a recueilli quelques débris.

1 pointe solutréenne 0 m. 06 de long 0 m. 018 de large sur la banquette d'entrée à gauche près d'un manche d'outil en os.

3 flèches à tranchant transversal.

8 couteaux de différentes grandeurs et en silex de couleur variée.

Au centre en deux endroits rapprochés, 3 et 8 dents de sanglier perforées devaient servir de parure à 2 individus ; les plus longues et les plus fortes avaient été cassées intentionnellement, probablement pour en réduire les dimensions et donner de l'uniformité au collier.

4 perles de pierre cylindriques.

8 pendentifs allongés et 2 arrondis en coquillages des marais.

1 perle de coquillage fossile.

1 perle ovale taillée dans un os très mince.

38 pendentifs en coquillages allongés et tronconiques s'emboîtant deux à deux, quelques-uns percés sur le côté d'un trou minuscule.

68 flèches à tranchant transversal de toute grandeur, de toute couleur et d'un travail plus ou moins fini.

1 perçoir ou aiguille en os de 0 m. 11 de long sans châs, bien arrondi à extrémité effilée.

1 perle pendentif ou boucle d'oreille d'un caractère original, grossièrement travaillée, percée d'un trou foré au poinçon. Cette pièce unique est en callaïs.

ROLAND.

Le Gérant : H. GARDEZ.